

Brexit - Rétablissement progressif des formalités britanniques relatives aux marchandises importées au/exportées depuis le Royaume-Uni



**Au 1^{er}
janvier 2021**

- **RU → UE - Rétablissement des formalités à l'exportation du Royaume-Uni**

**Au 1^{er}
octobre
2021**

- **UE → RU - Rétablissement des déclarations sommaires de sortie à l'exportation du Royaume-Uni pour les marchandises ne faisant pas l'objet d'une déclaration d'exportation mais couvertes par un contrat de transport (palettes, emballages vides, marchandises faisant l'objet d'une déclaration de transit notamment)**

**Au 1^{er}
janvier 2022**

- **UE → RU - Rétablissement des déclarations en douane d'importation et des contrôles douaniers à l'importation au Royaume-Uni**
- **UE → RU - Rétablissement des formalités sanitaires (pré-notification) pour certaines marchandises SPS importées au Royaume-Uni (initialement prévu au 1^{er} octobre)**
- **UE → RU et UE → RU - Déploiement complet du système mis en place par les autorités britanniques pour gérer leurs formalités douanières sur la frontière trans-Manche et garantir la fluidité du passage des flux RoRo à la frontière, intitulé *Goods vehicle movement service (GVMS)*, déjà déployé pour la gestion du transit à l'export**

**Au 1^{er} juillet
2022**

- **UE → RU – Rétablissement des formalités sanitaires pour l'ensemble des marchandises SPS et des contrôles sanitaires pour les marchandises SPS importées au Royaume-Uni**
- **UE → RU - Rétablissement des formalités sûreté-sécurité à l'importation au Royaume-Uni**



Présentation du système britannique GVMS

- GVMS est un **système de gestion des formalités douanières et de la fluidité du passage** de la frontière développé uniquement pour les flux RoRo sur les principaux points de passage de la frontière trans-Manche.
- GVMS a déjà été **partiellement déployé depuis le 1^{er} janvier 2021** dans le sens UE-RU pour la gestion des déclarations de transit uniquement.
- A compter du **1^{er} janvier 2022**, l'utilisation de GVMS sera **généralisé** à l'ensemble des unités de transport utilisant le RoRo, dans les **deux sens** (import et export) et pour **l'ensemble des formalités britanniques de dédouanement** (déclaration d'importation, déclaration de transit, déclaration d'exportation). A compter du 1^{er} juillet 2022 seulement, la **déclaration sommaire d'entrée à l'importation au Royaume-Uni (ENS)** devra également être intégrée au processus GVMS.
- Bien que GVMS ait la même utilité que la frontière intelligente et repose sur des principes similaires, les deux processus sont **distincts** et doivent être intégrés par les entreprises dans leur schéma logistique de passage de la frontière trans-Manche, notamment au regard des consignes données au transporteur et au chauffeur.



GVMS - Processus de fonctionnement du système britannique GVMS

Anticipation des formalités douanières

- Dépôt de la formalité britannique douanière (déclaration d'exportation, déclaration d'importation ou déclaration de transit) avant le départ des marchandises

Création d'un GMR (Goods movement reference) par le transporteur

- **Étape obligatoire et nécessairement réalisée par le transporteur**
- Informations à indiquer dans le GMR : références des plaques d'immatriculation de l'unité de transport, références des formalités de dédouanement mais également **des formalités britanniques sûreté-sécurité** (1^{er} juillet 2022)

Scan du GMR

- Par les agents d'enregistrement de la compagnie de transport trans-Manche (Eurotunnel ou compagnie de ferry)

Traitement et automatisation des formalités douanières

- Pendant la traversée
- Via les interconnexions entre GVMS et les applications de dédouanement britanniques

A l'import au Royaume-Uni uniquement, orientation des camions au débarquement

- En fonction du statut des formalités britanniques douanières et des retours de l'analyse de risque
- Orientation d'un camion **sur une zone désignée pour le contrôle sur l'infrastructure d'arrivée ou dans un site intérieur en cas de contrôle**

GVMS - Prérequis pour utiliser le système britannique GVMS

1

- Disposer d'un EORI GB

2

- Disposer d'un compte GVMS

3

- Créer un GMR



Flux RU → FR - Articulation entre le processus de GVMS et celui de la frontière intelligente

Au 1^{er} janvier 2022, tout camion traversant le Manche via les flux RoRO devra nécessairement présenter un GMR (contenant les formalités britanniques d'export) et les formalités douanières d'importation au sein de l'UE, au risque de ne pas pouvoir embarquer.

